

Projet de loi

**modifiant le Code pénal et le Code d'instruction criminelle
aux fins de mettre en œuvre certaines dispositions de la
Résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité des Nations
Unies**

Avis complémentaire du Conseil d'État

(8 décembre 2015)

Par dépêche du 25 novembre 2015, le président de la Chambre des députés a saisi le Conseil d'État d'un amendement au projet de loi sous objet.

L'amendement était accompagné d'un commentaire explicatif ainsi que d'un texte coordonné du projet de loi sous examen intégrant l'amendement précité.

Le Conseil d'État marque son accord avec l'amendement proposé qui répond aux observations qu'il avait faites dans son avis du 19 mai 2015.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 8 décembre 2015.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Viviane Ecker